

23 juin 2009

09.148

Interpellation du groupe socialiste**Quel argent pour les propositions des contrats-régions hors NPR (nouvelle politique régionale)?**

Pendant la session de juin, nous avons traité différents projets, et notamment le rapport 09.015 sur la politique régionale. Ce rapport permet d'assurer le financement des projets estampillés NPR qui sont dans les contrats-régions.

Cependant, le canton, via la plate-forme RUN, devenue le BAR, en a demandé beaucoup plus aux régions. En effet, ces dernières ont signé des contrats de région, qui mettent en place des axes forts pour ces dernières et les définissent dans l'espace cantonal. Durant toutes les négociations, le BAR a assuré que ces projets seraient pris en compte dans la NPR.

Force est de constater aujourd'hui que ce n'est pas le cas. Si l'on prend le Val-de-Travers comme exemple, non parce que nous en venons mais parce que c'est la région la plus avancée dans cette procédure, à peine 15% des projets sont estampillés NPR-compatibles et bénéficieront peut-être d'un financement cantonal et fédéral, pour autant qu'ils soient sélectionnés.

Mais qu'en est-il des 85 autres pour-cent? Etais-ce un travail inutile? Comment le canton entend-il financer ces projets? Les régions ont-elles passé de longues heures à négocier leurs axes de développement dans le vide?

C'est malheureusement l'impression que cela donne aujourd'hui. Non seulement l'argent n'est pas budgétisé, mais le canton ne semble pas disposé à allouer ces montants. Il est, dès lors, choquant que les régions aient ainsi fourni un travail majeur sans qu'aucun résultat tangible ne soit envisageable.

De plus, il est très étonnant que les négociateurs du canton, qui ont négocié avec la Confédération la convention-programme stipulant que les moyens affectés seront réservés au développement d'un pôle international des microtechniques, à l'exploitation des potentiels énergétiques locaux, à la diversification agricole, au rayonnement touristique national et international et aux réformes institutionnelles, ne se soient pas entendus avec les négociateurs des contrats-régions pour que les objectifs soient compatibles. Comment l'expliquer? Peut-on voir ici un dysfonctionnement et une absence de communication préoccupants?

Au final, nous espérons vivement que le canton mettra à disposition des moyens pour ces mesures non NPR, car elles sont un consensus régional pour le développement futur, et représentent donc à ce titre l'avenir des régions.

Signataires: B. Hurni, D. Schürch, O. Duvoisin, B. Nussbaumer, J. Lebel Calame et C. Mermet.